Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 23 (1931)

Heft: 4

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les grandes banques. Le bénéfice net a augmenté environ dans les mêmes proportions que le capital proprement dit. Le recul constaté pour 1930 n'est certainement que passager. De plus, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le bénéfice net n'est pas déclaré exactement, mais on procède à des réserves cachées, qui, pour certains instituts, atteignent un montant égal à celui des réserves avouées.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les ouvriers *tailleurs de pierre* de la maison Sangiorgio à *Pollegio* se sont mis en grève le 13 mars écoulé. Les patrons ont cru devoir mettre à profit la situation économique défavorable en ne respectant plus les conditions contractuelles relatives aux salaires. Une intervention de la Fédération du bois et bâtiment n'ayant pas donné de résultat satisfaisant, les ouvriers cessèrent le travail. Ils décidèrent unaniment de ne le reprendre que lorsque la maison aurait donné la certitude de respecter la convention. Les conditions de travail dans les autres entreprises similaires au Tessin dépendent également du succès de cette lutte.

Le mouvement des *charpentiers* à *St-Gall* pour la conclusion d'un contrat collectif est terminé. Le contrat collectif qui était échu depuis la fin de l'année 1930 a été renouvelé dès le 31 mars 1931. Grâce à la bonne entente et à l'esprit de décision des ouvriers, les patrons n'ont pas réussi à diminuer les salaires comme ils en avaient manifesté l'intention.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. Un contrat collectif et règlement de service a été conclu entre l'Imprimerie populaire de Lausanne et la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation.

La durée du travail est fixée à 47½ heures par semaine pour tous les employées et employés. Des vacances sont accordées dans les conditions suivantes: trois jours à l'employé qui le 31 août a au moins 6 mois de service. Six jours à celui qui au 31 août à une année de service, six jours également à celui qui a deux ans de service; pour chaque année en plus, un jour supplémentaire de vacances jusqu'au maximum de 18 jours. Les traitements sont établis comme suit: chef de bureau de fr. 450.— à fr. 600.— par mois, caissier-comptable et chef de service de fr. 400.— à fr. 520.—, commis masculins et correctrices de fr. 250.— à fr. 420.—, commis féminins de fr. 150.— à fr. 320.—. Les apprentis reçoivent la première année fr. 540.—, la deuxième année fr. 840.—, la troisième année fr. 1440.—. Les augmentations annuelles sont de fr. 120.— pour toutes les catégories d'employés. Tous les employées et employés de bureau sont affiliés à la caisse d'invalidité de l'Imprimerie populaire. Le contrat est valable pour une année. Il pourra être résilié moyennant un délai préalable de trois mois, faute de quoi il sera renouvelé d'année en année par tacite réconduction. Tous les litiges éventuels qui ne pourront pas être conciliés par l'entente directe entre les deux parties seront soumis à l'arbitrage de la commission paritaire désignée par l'Union suisse des sociétés de consommation et l'Union syndicale suisse.

OUVRIERS DU TEXTILE. Les ouvriers de l'*entreprise Wolf-Curzern* à *Dietfurt* (Toggenbourg) sont en grève depuis le 16 mars. Bien que le personnel soit divisé en trois organisations, chrétiens-sociaux, ouvriers libres et évangéliques, le plus grand nombre appartenant aux chrétiens-sociaux, la grève est complète.

Voici les causes du conflit: La maison a diminué les salaires de 20 pour cent déjà en 1929. Elle appliqua une nouvelle baisse en 1930 de 8 à 10 pour cent. Une nouvelle baisse de 10 pour cent était prévue; mais les agissements de la maison sont de telle nature que les ouvriers n'étaient plus à même de savoir ce qu'ils gagnent effectivement. En réalité, la baisse nouvelle projetée allait beaucoup plus loin que l'on ne se l'était d'abord figuré. L'introduction d'un système de travail par groupe, dont le résultat était une exploitation réciproque des ouvriers, fit déborder la coupe. Aucune entente ne fut réalisée malgré cinq heures de délibération. Il est à souhaiter que ces travailleurs sortent vainqueurs de la lutte engagée. La sympathie de la grande partie de la population leur est acquise.

TYPOGRAPHES. Les délégués de la Fédération suisse des typographes se sont réunis en assemblée extraordinaire les 7 et 8 mars 1931 à Soleure. Il s'agissait en premier lieu de prendre position au sujet de la révision du contrat collectif. Bien que les ouvriers n'aient pu obtenir tout ce qu'ils souhaitaient, le résultat n'en a pas moins été apprécié comme il convenait par les délégués, en raison de la situation économique actuelle. Une résolution votée par les délégués exprima des remerciements aux négociateurs et la confiance de la fédération.

L'assemblée traita ensuite la situation des groupements professionnels au sein de la fédération et la concentration du travail éducatif. Le secrétaire fédératif Schlumpf fit à ce sujet un rapport recommandant la concentration et la rationalisation de cette œuvre d'éducation. Une commission d'étude a été nommée; elle présentera un rapport à une prochaine assemblée de délégués. Le collègue Kilchenmann présenta un rapport sur l'éducation et la formation professionnelle. A l'issue de la discussion, les délégués adoptèrent une résolution sur ce sujet qui recommande aux comités de section de vouer la plus grande attention à l'éducation et à la formation syndicale

En complément de la résolution ci-dessus, l'assemblée adopta une proposition invitant les sections à ne pas confier des fonctions dans un comité ou une commission quelconque à des membres dont l'activité et l'attitude seraient nuisibles aux intérêts et à la marche normale de la fédération.

L'organisation de la fête du 75me anniversaire de la Fédération suisse des typographes, qui doit être célébrée en 1933 avec un certain relief, a été remise à la section de Berne. Une plaquette commérative sera publiée à cette occasion. On envisage également la création d'un film sur l'histoire de la F. S. T.

CARTEL SYNDICAL ARGOVIEN. Il ressort du rapport très détaillé et très instructif du secrétariat que le mouvement syndical s'est étendu et fortifié dans le canton d'Argovie. Bien que des chiffres fassent défaut au sujet des effectifs de la part de certaines sections de la fédération, les rapports de ces sections laissent entrevoir que le beau développement syndical constaté l'année dernière, s'est maintenu. L'activité syndicale fut très animée et dans de nombreux cas, il fut possible de conquérir de nouvelles positions, ou d'en renforcer d'anciennes. La surveillance des lois de protection ouvrière et le développement de la politique sociale (lois sur l'assurance-chômage) occasionna beaucoup de travail sur le terrain cantonal. Il a été accordé plus de 3000 consultations juridiques.

CHAMBRE DU TRAVAIL TESSINOISE. Le rapport de la Chambre et du Secrétariat du travail du canton du Tessin débute par des considérations générales sur la situation économique du canton. Bien que le commerce et l'industrie aient quelque peu reculé, les travailleurs sont restés fidèles à l'organisation, le beau chiffre de trois mille adhérents à la Chambre du travail

en fait preuve. Une prudente politique gouvernementale a permis de régulariser dans une certaine mesure le marché cantonal du travail en collaboration avec les organisations professionnelles. Les chrétiens-sociaux se plaignent, il est vrai, de ce que le gouvernement entretienne des relations seulement avec la Chambre tessinoise du travail, mais l'incapacité où ils se trouvent de défendre utilement les travailleurs explique l'attitude gouvernementale. Les ouvriers comprennent d'ailleurs que le succès de leurs revendications réside avant tout dans l'unité d'action d'une forte organisation économique et non dans la diversité des groupements confessionnels.

L'activité du secrétariat s'est exercée notamment pour la création de nouvelles sections syndicales et pour la direction de mouvements de revendication en collaboration avec les fédérations syndicales. Le secrétariat s'est intéressé très activement à la législation ouvrière. Revision de la loi sur les tribunaux de prud'hommes dont la compétence a été élevée à Fr. 1500.—; les vacances payées, dont un projet de loi est en préparation sur le modèle de celle du canton de Bâle-Ville; loi sur la protection ouvrière; réglementant la durée du travail, le repos hebdomadaire, les vacances, etc., pour tous les travailleurs non soumis à la loi sur le travail dans les fabriques: loi sur les apprentissages, le contrat pour domestiques et le contrat pour les travaux publics.

Le rapport donne en détails les résultats obtenus par les syndicats affiliés, dans leurs revendications. Le nombre des membres affiliés à la Chambre du travail du Tessin est de 3375 dont 3135 hommes et 240 femmes, soit une augmentation nette de 457 membres.

A l'étranger.

NORVÈGE. Il semble vraiment que les syndicats norvégiens ne sont pas vite découragés, ni même lassés. A preuve, l'expérience plus que concluante qu'ils font en ce moment même et qui cependant devrait leur ouvrir les yeux. Mais voilà, les dirigeants de l'organisation syndicale norvégienne appartiennent à cette catégorie de gens qui se croiraient irrémédiablement perdus de réputation s'ils avouaient avoir fait fausse route, dit fort justement le « *Mouvement syndical belge* ».

Cela est assez bien mis en lumière par le fait suivant que rapportent les Communiqués de Presse de la F. S. I.:

Au dernier congrès syndical, il fut décidé de convier les organisations affiliées à conclure des accords de réciprocité avec les organisations russes. Le mot d'ordre fut suivi par quelques organisations, et notamment par la Fédération des ouvriers agricoles et forestiers qui, par ailleurs, fit fi des relations qu'elle entretenait avec le Secrétariat professionnel international des travailleurs de la terre.

Vint le moment où l'accord conclu avec l'organisation russe devait entrer en application. Les Russes étaient appelés à venir en aide à l'organisation norvégienne, engagée dans un conflit. Très généreusement — oh combien! — l'organisation russe fit reconnaître à la Commission syndicale norvégienne qu'elle consentait un crédit de 100,000 couronnes, mais à la double condition: 1o que la Commission syndicale norvégienne payerait elle-même cette somme en déduction d'un prêt qu'elle avait contracté en 1927 en Russie; 2o qu'elle effectuerait ce versement, non à la Direction de la Fédération des ouvriers agricoles et forestiers, mais à un « Comité d'action révolutionnaire », dont fait partie notamment une personnalité exclue de la Fédération. Et les Russes de justifier cette dernière conclusion en écrivant qu'ils « ne pouvaient faire confiance à des dirigeants, qui à un moment critique de la lutte contre l'offensive capitaliste, ont menacé l'unité des grévistes et affaibli leur enthousiasme ».

Disons tout de suite que la Commission syndicale norvégienne a eu la dignité de refuser les singulières conditions de l'organisation russe. Elle a elle-même, de son argent fait un prêt à son organisation des ouvriers agricoles et forestiers, de 100,000 couronnes, sans aucune espèce de conditions et sans intérêt, par solidarité, tout simplement.

Mais vous croyez peut-être qu'après cela les syndicats norvégiens ont perdu leurs illusions quant à la solidarité des organisations russes et qu'ils vont enfin sortir de leur isolement en rejoignant le gros de l'armée prolétarienne groupé sous la F. S. I. Eh bien, non, car il paraît que leur « révolutionnarisme », oh, ces mots! — est par trop prononcé, par trop pur, pour s'accommoder de l'action terre à terre d'Amsterdam.

Consolons-nous en songeant que ce n'est pas à Amsterdam que l'on voudrait imposer, pour prix de sa solidarité, d'aussi humiliantes conditions que celles par lesquelles les syndicats norvégiens ont failli passer grâce à leurs amis russes.

C'est peut-être moins révolutionnaire, mais certainement plus honnête.

ROUMANIE. *Le congrès syndical roumain.* Depuis le dernier congrès syndical, ayant eu lieu en 1926, bien des changements se sont produits en Roumanie. Comme partout la situation économique est fortement ébranlée et le sort des travailleurs est d'autant plus pitoyable que toute assurance sociale sérieuse fait défaut et que le patronat n'a rien de plus pressé que de rationaliser autant que faire se peut, au détriment d'une classe ouvrière encore assez faiblement organisée. Au surplus, l'unité est encore problématique sous maints rapports, parmi le prolétariat. La moitié environ des fédérations a encore son siège à Klausenburg, alors que la centrale nationale siège à Bucarest. Ce dualisme a naturellement des raisons historiques puisqu'il est la conséquence des remaniements territoriaux issus de la guerre; il n'en est cependant pas moins déplorable. Il résulte fatalement de cette situation que l'activité des fédérations pour le recrutement syndical autant que le fonctionnement normal de la centrale en souffrent plus ou moins. Il était donc naturel que le congrès qui vient d'avoir lieu se soit passionnément occupé du problème de la concentration et que le principe de celle-ci ait été adopté comme pensée directrice des congrès fédéraux. Pour le surplus, le Congrès a été obligé de s'occuper surtout de questions de politique sociale, et plus particulièrement, de la carence qui marqua le règne de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis la guerre. Le congrès vota une résolution dénonçant sévèrement la situation. Cette résolution déclare que le congrès constate que la crise économique empire sans cesse, parce que tous les gouvernements qui ont régi la Roumanie depuis la fin de la guerre ont agi sans discernement ni scrupules. Toute leur politique, tant économique qu'autre, n'avait pour mobile que l'exploitation honteuse de la classe ouvrière. Tous ces gouvernements ont vilipendé les richesses du pays, sans se soucier de l'intérêt général, sans songer à dresser un programme économique répondant aux intérêts nationaux, dans un mépris coupable et une insouciance réprouvable des intérêts des ouvriers industriels, des fonctionnaires et employés, des intellectuels miséreux, des petits artisans et négociants. La situation catastrophique actuelle est le résultat de cette politique, dont des centaines de milliers de travailleurs congédiés payent les conséquences.

Le congrès réclame la stricte application des lois en vigueur ainsi que leur amélioration, de même que l'introduction de l'assurance-chômage légale. Il préconise, afin de pallier aux pires misères, l'ouverture de travaux publics de secours ainsi que des dégrévements fiscaux. Parmi les revendications énoncées, il convient de mentionner encore le dépôt d'un projet de loi sur

les caisses de maladie, l'assurance-accidents, l'assurance-vieillesse et invalidité (plus particulièrement la généralisation et le perfectionnement de cette dernière institution.)

La Centrale comprend 13 fédérations nationales groupant 252 groupes locaux et 36,609 membres. Le Bureau sortant a été réélu, ainsi que le président Flueras et le secrétaire Mirescu. La Fédération syndicale internationale était représentée au congrès par le camarade Tayerle, vice-président.

Dans l'Internationale.

FEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE. Le Bureau de la F. S. I. s'est réuni les 23 et 24 janvier à Zurich. — La question de la coordination de la campagne anti-fasciste en Italie a fait l'objet d'un échange de vue en raison de nouvelles perspectives d'action et à la suite d'une lettre de la Fédération internationale des transports. — Une réunion mixte avec les délégués des gens de mer affiliés à la Fédération internationale des transports fut décidée en vue d'aplanir certaines difficultés relatives à la Conférence internationale du travail. — Une vigoureuse propagande sera faite en commun avec l'Internationale ouvrière socialiste pour peser sur les décisions de la conférence du désarmement convoquée par la Société des Nations. — Un télégramme de sympathie fut adressé à l'Union syndicale espagnole dont le chef L. Caballero a été emprisonné à la suite du mouvement anti-royaliste. — Une résolution de protestation contre la terreur en Pologne fut également votée. — Le développement pris par le mouvement syndical en Amérique latine retint l'attention du Bureau et il fut décidé d'intensifier l'action de la F. S. I. dans ce continent et de nouer des relations plus étroites avec les organisations de là-bas. A cet effet, il pria les représentants de la F. S. I. à la prochaine conférence internationale du travail d'entrer en contact avec les délégations ouvrières de l'Amérique du Sud. — Le Bureau a chargé le secrétaire de faire une enquête dans les Balkans, de nouvelles difficultés ayant surgi dans certaines organisations balkaniques. — L'ordre du jour de la session du Conseil général qui se tiendra à Madrid du 27 au 30 avril 1931, a été arrêté. — Il n'a pas voulu prendre de décision au sujet de la convocation, soit d'une réunion du comité international, soit d'une conférence internationale des travailleuses, avant de connaître l'avis des organisations intéressées. Une communication du secrétariat de la F. S. I. nous a informé depuis que cette réunion aura lieu à Lausanne le 7 juin pendant la conférence internationale du travail.

Prenant connaissance des résolutions adoptées à la Commission mixte de la F. S. I. et de l'I. O. S. en ce qui concerne la lutte contre le chômage, le Bureau, après un examen approfondi, les a approuvées unanimement. Les centrales syndicales nationales seront invitées à travailler avec vigueur à la réalisation des revendications des deux internationales.

Le nouveau secrétaire général Schevenels et secrétaire-adjoint Stolz sont entrés en fonctions le 1er janvier 1931. Le siège de la F. S. I. sera transféré d'Amsterdam à Berlin le 1er juillet 1931.

Johann Sassenbach.

Le camarade Sassenbach a quitté le secrétariat de la Fédération syndicale internationale le 31 janvier 1931. Il assistera encore au Conseil général de Madrid, mais à titre d'hôte, afin de permettre aux militants du mouvement syndical international de remercier publiquement l'homme qui a, dès sa jeunesse, mis tous ses efforts et tout son savoir au service de notre cause. Nous empruntons à un article de Corneille Mertens, les lignes biographiques suivantes:

Né à Bruen, près de Sindlar, le 12 octobre 1866, le camarade Johann Sassenbach apprit après avoir terminé son instruction primaire, le métier de sellier. Un incident de peu d'importance le décida à soustraire de la tutelle d'un oncle, chez qui il habitait, et il s'en alla sur la grande route. Il parcourut ainsi toute l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, après quoi il retourna dans la vallée du Rhin, où, à Cologne, on lui confia bientôt la direction du syndicat des ouvriers selliers. A la fin de 1890, il se rendit à Berlin, où, en janvier 1891 déjà, il fut nommé président de la Fédération des ouvriers selliers d'Allemagne.

Il consacra également tous ses efforts à la fondation de la « Maison syndicale » à Berlin, dont il devint le directeur, fonction qu'il ne quitta qu'en 1923, lors de sa nomination comme secrétaire de la Fédération syndicale internationale.

Lorsqu'en 1902, le siège de la commission syndicale allemande fut transféré de Hambourg à Berlin, il fut à cette occasion élu secrétaire, poste qu'il occupa jusqu'en 1923. Très travailleur, Sassenbach a appris à fond, à part de sa langue maternelle, l'anglais, le français et l'italien. Il participa aussi au mouvement politique dont il remplit quelques mandats, notamment au Conseil communal de Berlin.

Au nom du mouvement syndical suisse nous adressons à notre ami Sassenbach, qui est encore heureusement en bonne santé, nos vœux les plus sincères. Puisse-t-il pendant de longues années encore goûter le repos qu'il a si bien gagné. *C. S.*

Education ouvrière.

A la Commission centrale d'éducation ouvrière.

Dans sa séance du 18 décembre 1930, il a été pris connaissance de la *démission du secrétaire romand* de la Centrale d'éducation ouvrière, Paul Graber. Cette démission étant irrévocable, elle fut acceptée avec les remerciements de la commission pour l'œuvre accomplie par Paul Graber depuis bientôt 10 ans en Suisse romande dans le domaine de l'éducation ouvrière. La division romande a reçu mission de lui trouver un successeur habitant autant que possible Berne, afin d'être en contact permanent avec la Centrale. L'*intérim* sera assuré par le président de la division romande, Charles Schürch, auquel incombait déjà le travail matériel du secrétariat.

L'Union ouvrière de la vallée de la Limmat a soumis au dernier congrès syndical à Lucerne, la proposition de créer une *école syndicale* pour former des fonctionnaires permanents de nos organisations ouvrières. Cette question fut remise au Comité syndical pour être transmise à la Centrale d'éducation ouvrière pour étude. La commission fut unanime à considérer que la création d'une école syndicale n'est pas possible actuellement.

La commission a fixé son programme d'activité comme suit:

1o Contrôle et extension de l'activité éducative des organisations ouvrières.
2o Statistique de l'activité éducative.
3o Publication d'une liste de conférenciers.
4o Organisation de tournées de conférences.
5o Rédaction de la « Bildungsarbeit ».
6o Rédaction de la correspondance éducative.
7o Conseil aux bibliothécaires.
8o Cours de vacances pour fonctionnaires.
9o Cours de vacances pour militants.
10o Conférence éducative suisse.